

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 20 juin 2023

le Conseil d'Administration s'est réuni le 26 juin 2023

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

### **Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. DUFILS , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THOMAS (La Chaudière)

### **Excusés :**

M. ARRIVE , M. LEFEBVRE (Femmes)

### **Absents donnant procuration :**

Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme THEVENY (UDAF) (mandataire : M. LUCAS)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2023\_118

### **Désignation d'un représentant au sein de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Cotentin**

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est un dispositif de coordination des soins créé pour transformer les logiques de prise en charge médicale des patients et des populations. Elle permet :

- de valoriser l'existant et d'organiser un parcours de soins spécifique tout en soutenant l'organisation des professionnels de santé libéraux,
- d'améliorer l'accès et la fluidité des parcours de soins par une démarche partenariale collaborative.

La CPTS du Cotentin a pour but de rayonner sur le territoire de la communauté d'agglomération Le Cotentin, qui regroupe 129 communes et compte 185 000 habitants. Son projet est articulé autour de 5 grands enjeux :

- l'amélioration de l'accès aux soins (faciliter l'accès à un médecin traitant, améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville) ;
- l'organisation de parcours pluri professionnels autour du patient ;
- le développement des actions territoriales de prévention ;
- le développement de la qualité et de la pertinence des soins ;
- l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.

Par délibération n°DEL\_2022\_124 en date du 29 août 2022, le Conseil d'administration du CCAS a autorisé l'adhésion de ce dernier à la CPTS, afin notamment que les professionnels des établissements médico-sociaux qu'il gère y soient représentés et puissent intervenir dans le fonctionnement de l'entité.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de désigner un représentant suppléant du CCAS auprès de la CPTS, et d'actualiser la liste des professionnels représentés.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :**

- de désigner Monsieur le Président comme représentant titulaire Sociale de Cherbourg-en-Cotentin au sein de la Communauté Prof du Cotentin ;
- de désigner Madame la Vice-Présidente comme représentante suppléante du CCAS au sein de la CPTS du Cotentin ;
- d'actualiser la liste des professionnels de santé et agents du CCAS représentés au sein de la CPTS telle que présentée en annexe à la présente délibération.

1 personne ne prend pas part au vote

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**

Pj : 1

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID : 050-200056885-20230629-DEL\_2023\_118-DE

### Liste des professionnels

NOM Prénom	Spécialité	Adresse mail	Code postal d'exercice
VATINEL Isabelle	Directrice CCAS	isabelle.vatinel@cherbourg.fr	50100
MANAC'H Franck	Directeur des EHPAD	franck.manach@cherbourg.fr	50100